

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un cabinet de consultance pour l'évaluation du mécanisme d'accès des jeunes au financement de leurs projets dans le cadre du projet Jeunesse emploi et migration (JEM)



INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET ET LA MISSION

Organisme porteur du projet :	Organisation internationale pour les migrations (OIM)
	Projet de renforcement de l'employabilité et de
Titre du projet :	l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de
	migration irrégulière – Projet Jeunesse, Emploi et
	Migrations (JEM) II
Donateurs :	Gouvernement d'Italie
Période de mise en œuvre :	36 mois (septembre 2021 – aout 2024)
Partenaires :	 Partenaire Technique : Ministère du sport de l'autonomisation de jeunes et de l'emploi (MSAJE) Partenaires de mise en œuvre : Collectivités territoriales, services techniques déconcentrés de l'Etat (STD), ONG/OSC, Institutions financières et les Mouvements et associations de jeunes
Couverture géographique :	Régions du Centre Est, Centre Sud et Plateau Central
Bénéficiaires finaux &/ou groups cibles:	 Jeunes de 18 à 35 ans (Femmes, Hommes y compris personnes handicapés) Population locale
Titre de la mission :	Evaluation du mécanisme d'accès des jeunes au financement de leurs projets dans le cadre du projet Jeunesse emploi et migration (JEM)
Lieu de la mission :	Régions du Centre-Sud, Centre-Est et Plateau Central
Durée de la mission :	25 jours ouvrables
Date prévisionnelle de début de la mission :	22 août 2022
Superviseur directe :	Chargé de programme
Supervision globale :	Cheffe de Mission de l'OIM
Date d'ouverture des offres :	08 août 2022
Date de clôture des offres :	16 août 2022



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a été créée en 1951 et est l'organisme des Nations Unies en charge des questions liées aux migrations depuis septembre 2016. L'OIM est attachée au principe selon lequel des migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société.

Elle œuvre de concert avec ses partenaires de la communauté internationale pour aider à relever les défis opérationnels croissants de la migration, améliorer la compréhension des questions migratoires, encourager le développement économique et social par la migration et préserver le bien-être et les droits humains des migrants.

Installée au Burkina Faso en 2003, l'OIM travaille de concert avec le gouvernement afin d'assurer une meilleure réponse aux défis liés à la gestion des flux migratoires. En étroite collaboration avec les autorités burkinabè, les partenaires locaux et internationaux et la société civile, l'action de l'OIM se matérialise à travers différents programmes concernant principalement la protection et l'assistance aux migrants en situation de vulnérabilité, l'assistance au retour volontaire et la réintégration socioéconomique des migrants de retour, le renforcement de capacités techniques et opérationnelles en matière de sécurité et de gestion des frontières, la cohésion sociale et la consolidation de la paix, les campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques et les alternatives à la migration irrégulière, l'appui dans la formulation des politiques migratoires, la lutte contre la traite des êtres humains, la migration et le développement.

En lien avec la migration et le développement, la mission pays de l'OIM au Burkina a bénéficié d'un financement de l'Italie à travers l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) pour mettre en œuvre une seconde phase du « projet de renforcement de l'employabilité et de l'entreprenariat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière » encore appelé projet « Jeunesse Emploi et Migration (JEM) ». Cette phase se veut une consolidation des acquis de la première qui a été mise en œuvre dans la région du Centre Est et une mise à l'échelle à travers l'augmentation du nombre de bénéficiaires et la couverture de deux régions supplémentaires à savoir les régions du Centre-Sud et Plateau Central.

Au nombre des réalisations de la première phase du projet figure la mise en place d'un mécanisme de financement des projets des jeunes qui sont généralement limités dans leur élan entrepreneurial par l'absence de garantie pour accéder aux crédits auprès des institutions financières classiques. Ce mécanisme mis en œuvre en partenariat avec deux institutions financières allie subvention et crédit dans le financement des projets des jeunes et devrait aboutir à terme à la constitution d'un fonds de garantie d'environ 400 000 000 francs CFA pour permettre l'accès des jeunes aux financements dans le cadre de leurs futurs projets. La gestion de ce fonds de garantie est portée par deux unions faîtières des 375 promoteurs du projet qui regroupent huit coopératives. Ces bénéficiaires ont reçu chacun environ 2 000 000 de franc CFA (crédits et subvention y compris) pour un total d'environ 750 000 000 de francs CFA.

A presque deux ans après l'achèvement du projet, un faible taux de remboursement des crédits estimé à 25% est enregistré. Toute chose qui implique que le mécanisme de financement rencontre des limites.



En effet, force est de constater que le mécanisme financier rencontre des difficultés au nombre desquelles, le défi important du non remboursement des prêts, la faiblesse structurelle des coopératives et unions faîtières qui impacte sur le dynamisme du remboursement des prêts en ce sens où elles arrivent pas à jouer pleinement leur rôle d'interface et de mobilisation auprès des promoteurs pour le respect de leurs engagements vis-à-vis du crédit et enfin la limite des actions de recouvrement des crédits par les IMF. Ces difficultés opérationnelles qui compromettent sérieusement la durabilité du mécanisme de financement suscite des interrogations quant à sa viabilité et de son adéquation avec les objectifs de la finance inclusive promus par le projet JEM. Ainsi dans la perspective de la deuxième phase du projet qui couvre en plus de la région de Centre-Est celles du Centre Sud et Plateau Central, avec une cible 775 bénéficiaires, il s'avère nécessaire d'analyser minutieusement le mécanisme de financement à la lumière des résultats de JEM I et d'y apporter les améliorations nécessaires pour un accès durable des jeunes au financement de leurs activités.

Pour ce faire, les présents TdR sont élaborés en vue de sélectionner un consultant pour évaluer le mécanisme de financement conçu et dérouler au cours de la première phase du projet d'une part et de l'autre proposer des améliorations à intégrer au cours de la phase II du projet.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif général de cette étude est de **contribuer à l'atteinte des résultats du projet** par la mise en place d'un mécanisme de financement performant, durable et mieux adapté aux réalités du milieu et des bénéficiaires.

L'étude vise les objectifs spécifiques suivants :

- Etablir le diagnostic du dispositif et du mécanisme de financement en mettant l'accent sur les causes des dysfonctionnements et des contreperformances mais également sur les leviers de réussite;
- Faire l'état des lieux sous forme de benchmarking des mécanismes et offres de produits financiers des services compétents décentralisés existants dans la zone du projet;
- Proposer des améliorations nécessaires ou une réadaptation du mécanisme de financement qui puissent mieux garantir l'accès durable des jeunes au financement de leur projet.

LES RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Les résultats suivants sont attendus de l'évaluation du mécanisme financier :

- Les forces et les faiblesses inhérentes au mécanisme de financement conçu dans la première phase du projet JEM sont décelées ;
- Les forces et les faiblesses dans l'application du mécanisme de financements sont identifiées et analysées ;
- Les résultats obtenus ou en cours grâce à l'application du mécanisme de financement sont analysés et appréciés ainsi que l'efficience, l'efficacité et la durabilité de ce mécanisme;



- Une analyse synoptique de l'environnement du financement rural et des produits financiers mis en œuvre est disponible de même qu'une analyse comparative avec celui utilisé dans JEM I et les bonnes pratiques en la matière identifiées;
- Une proposition d'amélioration ou de réadaptation/ajustement des mécanismes et dispositifs de financement qui garantit un accès continu et pérenne des bénéficiaires au financement sur la base d'un financement initial du projet JEM II est faite ;
- Les principaux risques ou menaces pesant sur la mise en œuvre du mécanisme proposé et les mesures d'accompagnement à l'optimisation de son succès sont identifiés.

RESPONSABILITES DU CONSULTANT

Sous la supervision directe du chargé de programme, le cabinet retenu aura pour responsabilités de :

- Assurer le pilotage opérationnel de l'étude ;
- Organiser l'ensemble des travaux de diagnostic et de benchmarking, d'analyse et partage des résultats;
- Analyser et faire des propositions d'innovation majeures amélioratrices du mécanisme financier antérieur conformément à la vision de JEM II y compris le développement des outils et supports opérationnels de mise en œuvre envers les promoteurs (modalités codifiées de financement, appuis conseils pour renforcer les capacités financières) et les Institutions Financières du projet;
- A la lumière du diagnostic et la revue des pratiques dans les zones d'intervention du projet définir et proposer les contours de l'offre de financement, prenant en compte les exigences de la finance inclusive et les objectifs du projet;
- Proposer un montage institutionnel adéquat ou les ajustements innovants nécessaires au dispositif actuel pour une gestion performante et réussie de la composante « financement des projets »;
- Fournir un cadre d'analyse et de référence pertinent en termes de critères ou de paramètres et démarches pour la mise en place du dispositif support à la mise en œuvre de la composante « financement des projets » : recrutement des Institutions Financières (IFs), suivi et au respect des engagements au mécanisme d'intéressement financier des IFs, démarches de renforcement des IFs ;
- Proposer les dispositions jugées indispensables à prendre pour une participation/responsabilisation conséquente les bénéficiaires au bon fonctionnement du mécanisme de financement;
- En appui à l'équipe du projet, faire des propositions pour l'approfondissement et l'amélioration des systèmes et approches de suivi-évaluation, de recouvrement des crédits à octroyer y compris veiller à l'atteinte des résultats et livrables prévus de JEM II;
- Proposer une méthodologie de travail et un plan d'élaboration du rapport conforment aux objectifs et résultats attendus de l'étude au Burkina Faso incluant (i) la recherche documentaire approfondie sur le système financier et la législation relative aux microentreprises (ii) l'élaboration des outils de collecte de données et leur modalités de déploiement sur le terrain (primaires et secondaires), iii) le traitement et l'analyse les données collectées (iv) les critères et approches de détermination des groupes cibles et les échantillons des différentes populations à enquêter;



- Rédiger un rapport provisoire en tenant compte des objectifs de l'étude ;
- Produire la version définitive du rapport d'évaluation en deux versions (numérique et physique) à mettre à la disposition de l'OIM

LES LIVRABLES

Les livrables suivants sont attendus du consultant :

- Un rapport de démarrage comportant la méthodologie assortie d'un calendrier de conduite intégrale de l'évaluation avec les outils de collecte des données y relatifs (voir modèle OIM);
- Une présentation/exposé des constatations initiales après la mission terrain ;
- Un rapport provisoire de l'évaluation ;
- Un rapport définitif de l'évaluation en deux version (physique et numérique).

LIEUX ET DUREE DE LA MISSION

La mission est prévue sur une durée de 25 jours ouvrables. Elle couvre l'ensemble des trois régions de mise en œuvre du projet JEM II à savoir la région du Centre-Est qui a connu une application du mécanisme au cours de la première phase du projet et les régions du Centre-sud et du Plateau Central qui sont des nouvelles régions d'intervention du projet.

QUALIFICATIONS COMPETENCES ET EXPERIENCES

L'équipe de consultants notamment le principal doit réunir les conditions suivantes :

- Avoir au moins un master (BAC + 5) ou tout autre diplôme équivalent dans l'un ou l'autre des domaines suivants : en économie, agroéconomie, en socio-économie, avec des connaissances avérées en analyse financière et étude de faisabilité.
- Avoir une maîtrise des questions liées à la microfinance et le fonctionnement des microentreprises rurales;
- Avoir une meilleure connaissance et une expérience approuvée dans l'accompagnement des coopératives rurales
- Avoir réaliser au moins deux (2) missions similaires d'évaluation d'un mécanisme de financement dans le milieu rural (financement individuel ou coopérative)
- Être motivé et disponible durant toute la période de l'étude
- rédiger de manière concise et claire ;
- · Avoir un esprit et des capacités de travail en équipe ;
- Une maitrise des langues locales des zone d'interventions du projet et une expérience de travail avec des agences du système des nations unies (SNU) seront un avantage.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Sont considérés éligibles à la présente offre les cabinets de consultance répondant aux profils recherchés.

Critères de sélection :

La sélection sera faite sur la base des critères suivants notés sur 100 comme suit :

- Expertise du consultant : 35%;
- Méthodologie, adéquation aux conditions et au calendrier du plan d'exécution : 25% ;



- Connaissance du contexte et de la zone d'intervention: 10%;
- Offre financière 30%.

Méthode d'évaluation des offres :

Seules les candidatures ayant obtenu pour l'analyse technique une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenus ;

La méthode d'évaluation qui sera utilisée pour l'analyse financière est celle du meilleur rapport qualité/prix (offre la moins-disante techniquement qualifiée).

Autres informations utiles:

- Processus d'approbation requis pour certifier l'atteinte des résultats et les paiements ;
- Le paiement du consultant sera effectué à la fin de chaque prestation après certification faite sur la base de la satisfaction des services fournis par le consultant.

Il est vivement recommandé aux postulants de remplir aussi les conditions ci-dessous :

- Ne pas être interdit pour les financements de l'OIM,
- Accepter de se soumettre aux procédures (financières, code d'éthique, et autres) de l'OIM,
- Adhérer aux principes humanitaires,
- Respecter scrupuleusement la politique de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels en vigueur à l'OIM

PROCEDURES DE SOUMISSION

Le cabinet de consultance intéressé est invité à soumettre un dossier comprenant obligatoirement les éléments suivants :

- i. **Lettre de soumission** des offres adressée à madame la Chef de Mission de l'OIM au Burkina.
- ii. **Une offre technique** portant sur portant sur le contexte et la compréhension des TDRs et décrivant en détail les modalités de réalisation de la mission ; notamment la méthodologie proposée, les étapes et la durée de réalisation et livrables attendus.
- iii. **Une offre financière** (en Francs CFA, toutes taxes comprises) indiquant tous les coûts de mise en œuvre, honoraires de consultants, des membres de l'équipe frais de déplacements, indemnité journalière de subsistance (DSA) et autres frais requis. La proposition financière doit être soumise dans un dossier séparé, clairement nommé Proposition financière. Aucune information financière ne doit figurer dans la proposition technique.
- iv. **Les CV** du ou des Consultant(e)s doivent mettre en évidence les qualifications et expériences pertinentes dans les champs couverts par la mission et les références professionnelles pour des missions similaires.
- v. **Lettre de motivation** : les consultants doivent indiquer leur date de début disponible.

Les dossiers devront être envoyés sous plis fermé (version physique) au siège de l'OIM sis à Ouaga 2000 avec la mention « Recrutement d'un cabinet de consultance pour l'évaluation du mécanisme d'accès des jeunes au financement de leurs projets dans



le cadre du projet Jeunesse emploi et migration (JEM) » ou en version numérique à l'adresse : bfproc@iom.int au plus tard le 16 Août 2022 à 17h00.

Veuillez noter que :

- Les dossiers envoyés après la date limite ne seront pas acceptés ;
- Seuls les dossiers complets comportant les documents authentiques seront pris en considération ;
- Seules les candidatures retenues seront contactées pour la suite de la procédure.